

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021  
CONVOCATION DU 20 SEPTEMBRE 2021**

**I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du dernier conseil municipal, M. le Maire informe que la couche d'enrobé rue de Fléchinelle et rue François Denoeu a été refaite, depuis, les résonnances se sont atténuées.

Mme RIVELON demande si un projet a été déposé soit par la kinésithérapeute soit par les Pompes Funèbres. M. le Maire répond qu'il est en attente d'une réponse.

Concernant le recrutement d'une 4<sup>ème</sup> assistante maternelle à la MAM, Mme DEGRAVE fait part que la personne pressentie a reçu son agrément durant le mois d'août. Après une formation, elle devrait intégrer la structure fin octobre.

Le procès-verbal n'appelant plus d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

**II) INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE :**

Monsieur le Maire rappelle la procédure de reprise d'un bien sans maître pour l'immeuble sis 220 rue de Thérouanne, parcelles section AB, n° 35 et 36, contenance 2892 m<sup>2</sup>. Il fait part de l'absence de manifestation du ou des propriétaires de l'immeuble durant les 6 mois de délai à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, qui était le 26 janvier 2021, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut donc revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Monsieur le Maire propose que la commune exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour des raisons de sécurité et de salubrité et que la commune s'approprie ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur : estimation des domaine pour attribution d'une valeur vénale puis publication aux hypothèques.

**POUR : 15 UNANIMITE**

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

**III) ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU FARD-AIDE A LA VOIRIE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans sa réunion du 03 février 2020, la commission permanente du Conseil départemental a décidé d'octroyer à la commune d'ESTREE-BLANCHE une subvention pour les travaux de voirie impasse du stade.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette subvention.

**POUR : 15 UNANIMITE**

**IV) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ELECTRICITE FDE 62 VERSION 2021**

M. le Maire rappelle que la commune est déjà adhérente à la FDE 62 pour le groupement d'électricité des bâtiments communaux. Elle permet à la commune de bénéficier de tarif avantageux en matière d'électricité.

Le nombre de communes ayant rejoint le groupement d'achat ne cesse de croître, les termes de l'acte constitutif ont été modifiés. Ainsi, les modifications portent notamment sur :

- la refacturation des frais de fonctionnement avec l'application d'un plancher de 50 € au montant facturé par les membres,

- la modification du plafond des frais afférents au fonctionnement du groupement répartis sur l'ensemble des membres : 200 000 € au lieu de 150 000€. Ce montant est partagé entre tous les membres, toujours plus nombreux. Cette revalorisation permettra à la FDE d'acquérir un logiciel qui l'assistera dans le contrôle systématique de toutes les factures de l'ensemble des membres

- l'ouverture du groupement de commandes à toutes les entités publiques et privées si au moins un de leurs sites se situe dans le Pas-de-Calais.

M. le Maire propose d'approuver l'acte constitutif version 2021 et de poursuivre son adhésion au groupement de commandes

**POUR : 15 UNANIMITE**

#### **V) CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 novembre 2014 autorisant le remboursement des frais de déplacement des agents communaux liés à l'utilisation du véhicule personnel. Il souhaiterait étendre le remboursement aux déplacements domicile-travail dès lors que ces déplacements s'effectuent en dehors des heures habituelles de travail de l'agent et que l'intérêt du service le justifie. Il demande l'approbation du conseil municipal pour appliquer ces nouvelles mesures.

**POUR : 15 UNANIMITE**

#### **VI) REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT (VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE) :**

M. le Maire fait part de la nécessité d'une visite médicale à l'entrée dans la fonction publique territoriale. Les frais afférents à celle-ci sont à la charge de la collectivité.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rembourser les frais engagés par un agent pour un montant de 25 €.

**POUR : 15 UNANIMITE**

#### **VII) AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

M. le Maire fait un point sur les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche en cours. L'ancienne cuve à fioul de la salle a été enlevée, la nouvelle devrait être installée pour la fin de semaine à proximité des cuisines de la salle. Les pavés devant la MAM vont être récupérés pour aménager le chemin piétonnier de l'école. Les eaux pluviales de la salle polyvalente ont été modifiées pour être collectées dans la réserve d'eau. Les travaux engendrent peu de perturbations dans le fonctionnement de la MAM et du cabinet de kinés.

Lors de la dernière réunion de chantier les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche ont été évoqués. Ils débuteraient courant 2023. Afin de prévoir l'enveloppe budgétaire pour cette deuxième tranche, il y a lieu de solliciter des subventions. M. le Maire propose de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR, le Département au titre du FARDA, de l'aide à la voirie et des amendes de police. Concernant le fond de concours celui-ci ne pourra pas être déposé avant décembre 2022, un délai de 2 ans entre deux dépôts de dossier doit être respecté.

**POUR : 15 UNANIMITE**

## **VIII) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : RECOURS A UN CONTRACTUEL :**

Mme DEGRAVE fait part du recrutement d'une personne durant les 2 mois de vacances en remplacement d'un agent actuellement en arrêt maladie. Pour le bon fonctionnement des services durant le temps scolaire, il serait souhaitable de pouvoir recourir à un contractuel en cas d'accroissement temporaire de travail entre le 1<sup>er</sup> septembre et 30 juin.

**POUR : 15 UNANIMITE**

## **IX) GROUPEMENT DE COMMANDES : GESTION DES DICT :**

M. le Maire fait part que pour améliorer la sécurité des travaux à proximité des réseaux tous les exploitants de réseaux ont l'obligation :

- de répondre aux demandes de déclarations de travaux (DT) ou de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)
- de transmettre les documents, plans et tracés de réseaux sensibles enterrés aux demandeurs
- de fournir la géolocalisation et la classe des réseaux qu'ils exploitent au guichet unique
- de maintenir à jour les informations au guichet unique

La commune est concernée pour les réseaux d'éclairage public et la fibre.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération souhaite accompagner les communes dans ces démarches et a, à cet effet, décidé de créer un groupement de commandes entre elle et ses communes membres pour la réalisation des prestations de traitement dématérialisé des déclarations de travaux (DT) et déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) concernant les réseaux d'éclairage public et la fibre.

Mme DEGRAVE demande le coût. M. le Maire répond que l'adhésion au groupement de commandes est gratuite, seuls les coûts des prestations réellement utilisées par la commune seront à la charge.

M. le Maire propose l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

**POUR : 15 UNANIMITE**

## **X) QUESTIONS DIVERSES :**

- La fin des travaux aux abords de la salle polyvalente est prévue vers le 15 février
- Mme RIVELON fait part de l'organisation d'un loto par le comité d'animation le 17 octobre. En raison de l'inaccessibilité de la salle polyvalente, celui-ci se déroulera à la salle des fêtes de Lambres-lez-aire. Sont également programmés le défilé d'halloween, une randonnée VTT et marche le 28 novembre et la fête de Noël le 11 décembre.
- M. le Maire fait part de l'organisation de la cérémonie de commémoration du 11 novembre.
- M. le Maire fait part de la nécessité de travaux supplémentaires dans la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux. Avant de poser le mur végétal sur le côté droit de la salle polyvalente, il serait judicieux d'isoler par le biais d'un bardage.
- M. le Maire propose d'aménager le terrain du fond côté cuisine avec des jeux pour enfants (des photos des installations à Witternesse sont présentées). Mme TISON est ravie de cette proposition. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette idée.
- M. le Maire demande l'avis du conseil municipal quant aux illuminations de Noël. M. MARLES propose d'illuminer uniquement le centre et les abords de la mairie plutôt que d'en disséminer sur toute la commune. Mme LEVERT propose d'organiser un concours pour inciter les foyers à illuminer leur maison. Mme DEGRAVE répond qu'un concours a déjà été organisé et qu'il a été arrêté faute de participant suffisant. M. le Maire

souhaiterait attendre l'année prochaine pour investir. M. CARPENTIER propose d'amener à la prochaine réunion des catalogues. Un contact va être pris également avec la société BLOT pour des essais de laser sur les bâtiments communaux. M. MARLES demande si la CABBALR ne pourrait pas organiser un groupement de commandes afin de bénéficier de tarif préférentiel. M. le Maire est septique mais répond qu'il demandera quand même.

- M. le Maire laisse la parole à M. AMMEUX concernant la création d'une Zone d'expansion de crue. M. AMMEUX explique qu'un consensus a été trouvé pour son emplacement. A ce jour subsiste un problème, les parcelles proposées pour l'instant à l'agriculteur sont trop loin.

- M. le Maire informe l'assemblée que lors d'une réunion sur le PLUI, il avait été évoqué de supprimer l'emplacement réservé rue de Fléchinelle. Celui-ci avait pour vocation de desservir une zone 1AU rue du mont Pouret, au final inconstructible au vu de sa topographie. En juillet la maison de Mme DUFOUR a été inondée remettant en question la suppression de cet emplacement. Des techniciens de la CABBALR sont venus et proposent de déplacer l'emplacement réservé au bord de la parcelle et de créer une fascine dans le champ le long du chemin. M. AMMEUX reste sceptique sur l'efficacité des dispositifs. M. le Maire propose à M. AMMEUX de retourner sur le terrain après que le maïs soit coupé.

- M. le Maire donne le nom des représentants de la commune qu'il a désigné au sein des commissions thématiques.

- M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire d'un mail les informant de la possibilité de participer à une formation « gestion des incivilités ». A ce jour seul deux dates ont été proposés : le 11 octobre et le 13 octobre après-midi. M. le Maire et Mme RIVELON ont été inscrits.

- la construction des logements par Flandre Opale Habitat ne devrait pas commencer avant le printemps 2022.

- Le curage du réseau pluvial rue de Théroouanne et rue de Blessy est programmé à partir du 28 septembre.

- M. MARLES fait part de l'organisation par la Renaissance d'un footgolf le samedi 2 octobre. Il invite les élus à y participer.

- un piézomètre va être posé rue de Blessy par la CABBALR

- Des centres d'initiation multisports sont proposés sur le territoire de la CABBALR pour les enfants de 6 à 14 ans. 15 € pour les enfants habitant la CABBALR – 30 € pour les extérieurs.

- Des coupons de 15 € sont offerts pour une activité sportive par le Département pour les collégiens de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.-

- Mme LEVERT fait part que le chemin en face de chez elle aurait besoin d'être débroussaillé.

- M. le Maire salue le travail de débroussaillage effectué par Christian.

**Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**